

L'évolution des salaires depuis 1950 : la rupture de 2017

Pierre CONCIALDI,
chercheur associé à l'IRES

Octobre 2023

RESUME

Les grandes tendances de l'évolution des salaires dans le secteur privé sont analysées depuis le milieu du XX^e siècle à partir des données publiées par l'INSEE. Une première partie présente les concepts, sources et méthodes utilisés pour construire les indicateurs de salaire mobilisés dans l'étude. On distingue les concepts usuels de salaire (rémunération totale, salaire brut, salaire net). Les salaires moyens sont mesurés à qualification constante afin d'éviter le biais – particulièrement important sur longue période - lié à l'élévation tendancielle du niveau de qualification des emplois.

La seconde partie présente les grandes tendances de l'évolution des salaires depuis 1950 et met en évidence deux ruptures. Au cours d'une première période (1950-1978), le pouvoir d'achat du salaire net moyen a augmenté à un rythme soutenu et la rémunération totale du travail à un rythme encore plus rapide. Une première rupture s'observe à partir de 1978 : depuis cette date, le pouvoir d'achat du salaire net a cessé de croître. Dans un premier temps, jusqu'en 1993, la rémunération du travail a continué malgré tout à croître légèrement. Depuis 1993, le pouvoir d'achat a stagné, pour la rémunération du travail comme pour le salaire net. Une seconde rupture s'observe à partir de 2017. Depuis cette date, tous les indicateurs de salaire affichent une baisse régulière et persistante de pouvoir d'achat. Entre mi-2017 et mi-2023, cette baisse de pouvoir d'achat est comprise entre -7% et -10% environ selon le concept de salaire retenu.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Concepts, sources et méthode..... | 7 |
| 1.1. Concepts et sources | 7 |
| 1.2. La structure des emplois et l'élévation du niveau de qualification | 10 |
| 1.3. La prise en compte de l'inflation..... | 13 |
| 2. Principaux résultats | 15 |
| 2.1. Une baisse inédite du pouvoir d'achat des salaires après 2017 | 15 |
| 2.2. Le pouvoir d'achat du salaire net en berne | 17 |
| 2.4. La rupture de 2017 | 20 |
| Conclusion | 24 |
| Références | 25 |
| Annexe - Comparaison des évolutions de salaire brut selon deux sources | 30 |

Cette note analyse l'évolution des salaires sur longue période, depuis 1950. Depuis le milieu du XX^e siècle, le dispositif statistique qui a progressivement été mis en place permet en effet de disposer de séries longues¹. L'analyse de ces séries fournit des repères utiles pour identifier les changements structurels qui ont affecté la dynamique des salaires et éclairer les variations de court ou moyen terme sur lesquelles se focalisent le plus souvent les commentaires. On se limite ici à quelques indicateurs clés principalement représentatifs de l'évolution de différents concepts de salaire moyen. L'approche est essentiellement descriptive et ne prétend pas fournir d'explication de nature théorique comme ont pu le faire à une époque, par exemple, les théoriciens de la régulation (Boyer, 1978).

La première partie de la note présente brièvement les sources, méthodes et concepts retenus pour mesurer l'évolution des salaires sur longue période. Elle discute également la façon dont sont pris en compte sur une longue échelle de temps deux variables structurelles qui affectent la dynamique des salaires et leur mesure, à savoir le niveau de qualification des emplois, d'une part, et l'évolution des prix (l'inflation), d'autre part. La deuxième partie de la note présente les principaux résultats de l'analyse.

1. Concepts, sources et méthode

Cette section rappelle brièvement la définition des principaux concepts de salaire avant de présenter les sources utilisées pour construire les indicateurs de salaire. On discute ensuite la mesure de deux facteurs structurels qui ont une incidence sur la mesure des salaires, à savoir l'évolution de la structure des emplois (« effet de structure ») et la mesure de l'inflation.

1.1. Concepts et sources

Dans sa dimension la plus globale, le salaire peut être appréhendé à travers la notion de *rémunération totale du travail*, laquelle est très proche de la notion de coût de la main-d'œuvre sans toutefois se confondre tout à fait avec elle. Ce concept de rémunération globale englobe le salaire brut et les cotisations sociales dites employeurs. Dans la suite de cette note on parlera simplement, par commodité d'écriture, de rémunération pour désigner la rémunération totale du travail.

Le *salaire brut* est un concept de nature juridique qui définit les obligations de l'employeur dans sa relation contractuelle d'emploi avec le salarié. Il inclut les cotisations sociales salariés ainsi que les autres prélèvements sociaux qui sont prélevés à la source (CSG, CRDS).

1. C'est à Christian Baudelot et Anne Lebeauvin que l'on doit de disposer des premières séries longues sur les salaires de 1950 à 1975 (Baudelot et Lebeauvin, 1979). Alain Bayet (1996) a poursuivi et complété ce travail, notamment sur la mesure de l'effet de structure lié à l'élévation du niveau de qualification de la main-d'œuvre ; il a aussi produit des indicateurs particulièrement utiles sur le coût de la main-d'œuvre à différents niveaux de la hiérarchie des salaires, indicateurs qui sont désormais suivis dans les séries longues sur les salaires publiées par l'INSEE.

Le *salaire net* correspond au salaire brut après déduction des prélèvements sociaux à la source (cotisations sociales salariés, CSG, CRDS), mais avant déduction de l'impôt sur le revenu désormais également prélevé à la source.

Le tableau suivant résume les relations entre ces différents concepts de salaire.

| |
|---|
| (1) Rémunération du travail |
| (2) <i>Cotisations sociales employeurs</i> |
| (3) Salaire brut = (1) – (2) |
| (4) <i>Prélèvements sociaux salariés (cotisations sociales salariés, CSG, CRDS)</i> |
| (5) Salaire net = (3) – (4) |

Deux sources principales ont été mobilisées :

- Les données de la comptabilité nationale (comptes annuels de 1949 à 2022 et comptes trimestriels du premier trimestre 1949 au deuxième trimestre 2023) ;
- Les séries longues sur les salaires établies à partir des déclarations administratives d'employeurs² (données annuelles sur la période 1950-2021).

Les données de la comptabilité nationale élaborées au niveau des branches d'activité mesurent plusieurs agrégats (rémunération des salariés, salaires bruts, effectifs employés – en nombre de personnes et en équivalents temps plein - et volume des heures travaillées). A partir de ces agrégats, il est possible de construire des moyennes annuelles et horaires concernant aussi bien la rémunération que le salaire brut. Ces moyennes peuvent être calculées au niveau de l'ensemble de l'économie ou sur des regroupements plus spécifiques de branches d'activité. Dans cette note on a retenu comme champ d'analyse le *secteur marchand non agricole* qui constitue un champ très proche de celui retenu dans les séries longues sur les salaires nets établies à partir des déclarations d'employeurs³.

Dans la mesure où les données sur le salaire net ne portent pas strictement sur le même champ que celles issues de la comptabilité nationale sur le secteur marchand non agricole, on a comparé la variation du salaire brut moyen dans les deux sources, ce qui est possible sur la période 1987-2021 (annexe 1). Cette comparaison montre que les variations des deux indicateurs de salaire brut sont très proches. Elles sont quasi-identiques depuis 2010 ainsi qu'en

2. Les DADS (Déclarations annuelles de données sociales) qui existent depuis 1951 et les DSN (Déclarations sociales nominatives) depuis 2017.

3. Les séries de salaires nets portent sur l'ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, à l'exclusion des salariés du secteur agricole et des particuliers-employeurs.

début de période (de 1987 à 1992), et divergent légèrement sur la période de montée en charge de la CSG. Cette comparaison permet de valider l'usage simultané des deux sources pour dresser un bilan de longue période des évolutions des différents indicateurs de salaire retenus dans l'étude (rémunération, salaire brut, salaire net). C'est notamment le cas sur les trente dernières années sur lesquelles on a distingué deux sous-périodes (1993-2017 et 2017-2022) sur lesquelles les variations du salaire brut moyen ont été identiques dans les deux sources.

En résumé on dispose, sur un champ que l'on peut considérer comme homogène, de séries longues portant sur trois indicateurs principaux calculés en moyenne annuelle : la rémunération, le salaire brut et le salaire net. Ces données annuelles sont mesurées en « équivalents temps plein - ETP » (comptabilité nationale) ou en « équivalents temps complet - ETC » (données administratives). Malgré la différence de vocabulaire, ces deux notions (ETP ou ETC) correspondent à un mode de calcul similaire en termes d'« années-travail ».

A côté de ces données annuelles, on a aussi calculé des indicateurs de rémunération et de salaire brut horaires issus de la comptabilité nationale, toujours sur le même champ du secteur marchand non agricole.

Tous les indicateurs présentés dans cette note rapportent le salaire à une durée de travail normalisée. En ce sens, ils appréhendent le salaire comme le prix du travail à différents niveaux (prix total, prix brut et prix net).

Le tableau suivant récapitule les concepts et indicateurs associés ainsi que les sources utilisées pour les construire.

| Concept | Indicateur | Source INSEE |
|--------------|------------------|---|
| Rémunération | Moyenne par ETP* | Comptes nationaux annuels (1949-2022) et trimestriels (T1 1949 à T2 2023) |
| | Moyenne horaire | |
| Salaire brut | Moyenne par ETP* | |
| | Moyenne horaire | |
| Salaire net | Moyenne par ETC* | Déclarations administratives (1950-2021) |

* ETP : équivalent temps plein – ETC : équivalent temps complet.

1.2. La structure des emplois et l'élévation du niveau de qualification

Les variations du salaire moyen reflètent pour partie les changements dans la structure des emplois, notamment par niveau de qualification. Par exemple, si la proportion de cadres dans l'emploi total augmente plus vite que celle des ouvriers, la part des salaires des cadres dans la masse salariale totale augmente et cela tend à élever le salaire moyen indépendamment de toute revalorisation du salaire moyen de chaque catégorie.

Depuis une trentaine d'années, l'INSEE publie régulièrement des statistiques de salaire qui prennent en compte cet « effet de structure » (voir encadré). Pour le calculer, l'INSEE retient trois variables relatives aux *caractéristiques des emplois occupés* et non aux caractéristiques des salariés qui occupent ces emplois. Les variables retenues sont le niveau de qualification des emplois (approché à travers la catégorie socioprofessionnelle), le secteur d'activité et le type de contrat (temps complet ou temps partiel). Le croisement de ces variables permet de définir un certain nombre de catégories d'emplois élémentaires (par exemple les emplois d'ouvrier à temps complet d'un secteur d'activité donné) qui définissent la structure des emplois une année donnée. Le salaire « à structure constante » est calculé en maintenant figée la répartition des emplois selon ces catégories élémentaires, les salaires de chaque catégorie évoluant comme ils l'on fait en réalité. L'effet de structure correspond à l'écart entre la variation du salaire moyen à structure variable (réellement observée) et la variation du salaire calculée à « structure constante ». Dans la pratique, on observe que l'effet de qualification est largement prédominant dans cet effet de structure. C'est pourquoi on parle aussi de salaire « à qualification constante » pour désigner le salaire « à structure constante ».

Dans des circonstances exceptionnelles, cet effet de structure est particulièrement fort et visible. C'est ce qui s'est passé au cours de l'année 2020. Pendant la crise sanitaire, près d'un tiers des emplois ont été « momentanément détruits », selon la formule de l'INSEE (INSEE, 2022). Les salariés du bas de l'échelle ont été bien plus souvent au chômage partiel que les plus qualifiés qui ont pu, davantage que les autres catégories, continuer à télétravailler. Privés de salaire, ces salariés à faible salaire ont aussi été momentanément sortis des statistiques de salaire⁴. C'est pourquoi l'INSEE parle d'un effet en « trompe-l'œil » pour commenter la variation du salaire moyen entre 2019 et 2020 (INSEE, 2022). Entre 2019 et 2020, la hausse du niveau moyen de qualification des emplois a été chiffrée par l'INSEE à + 1,7%, ce qui a contribué d'autant à la variation du salaire moyen, indépendamment de toute hausse de salaire individuel. L'effet de structure estimé en 2020 est similaire à celui que l'INSEE avait calculé en 1968, lorsque les grèves massives avaient bien davantage concerné les ouvriers que les autres catégories sociales,

5. En période de chômage partiel, le contrat de travail est suspendu. Durant la crise sanitaire, la plupart des salariés ont perçu des indemnités de chômage partiel, mais celles-ci sont considérées comme des revenus de remplacement et non comme des salaires.

ce qui avait, cette année-là aussi, conduit à une hausse artificielle du salaire moyen (Padiou, Volkoff et Calviac, 1971).

En dehors de ces périodes exceptionnelles, l'impact sur le salaire moyen de ces changements structurels dans la composition des emplois n'est pas aussi important. Mais il est loin d'être pour autant négligeable et, sur une longue période, l'effet cumulé de ces changements structurels biaise assez fortement l'évolution du salaire moyen (tableau 1).

Sur la période 1950-1967, les changements dans la structure des emplois ont une incidence assez faible : l'effet de structure est de 0,3% par an. Cette période est marquée par des pénuries persistantes de main-d'œuvre qualifiée et c'est principalement à travers la hausse du salaire des cadres – nettement plus rapide que celle des ouvriers – que cette pénurie fait sentir ses effets (Concialdi et Madinier, 1990).

Après 1967, l'effet de structure s'accélère fortement (+0,9% entre 1967 et 1978), notamment sous l'effet de la réforme allongeant la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, réforme qui entre pleinement en vigueur à partir de 1967. L'effet de structure se ralentit ensuite progressivement jusqu'au milieu des années 1980 et, depuis cette date, il oscille autour de 0,5% par an.

Au total, entre 1950 et 2019, les changements dans la structure des emplois et l'élévation corrélative du niveau de qualification ont contribué pour environ 45% à la progression du salaire moyen. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour aboutir à une mesure pertinente du prix du travail et de son évolution sur longue période. C'est pourquoi, à quelques exceptions près, la plupart des indicateurs présentés dans cette note mesurent les variations de salaire à qualification constante, pour des emplois présentant des « caractéristiques identiques ».

Tableau 1 - Incidence de l'effet de structure sur le salaire moyen

% annuel moyen

| | |
|-----------|-------|
| 1950-1967 | + 0,3 |
| 1967-1978 | + 0,9 |
| 1978-1985 | + 0,7 |
| 1985-2019 | + 0,5 |
| 2019-2020 | + 1,7 |
| 2020-2021 | - 0,2 |

Source : Bayet et Demailly (1996), CERC (1989), *INSEE Première*, diverses éditions annuelles.

La mesure de l'effet de structure dans les statistiques de salaire de l'INSEE : quelques jalons historiques

A notre connaissance, c'est en 1971 qu'apparaît pour la première fois dans les analyses de l'INSEE une mesure de l'effet de structure (Padiou, Volkoff et Calviac, 1971). Dans leur étude, les auteurs analysent l'évolution des salaires en 1967 et 1968 et remarquent que le fléchissement de la proportion d'ouvriers, déjà amorcé les années précédentes, a été particulièrement marqué en 1968 en conséquence des grèves de mai et juin. Ils chiffrent alors ce qu'aurait été le salaire moyen en 1968 si la répartition de la population par catégories était restée constante. Le résultat (+8,3%) est largement inférieur à la moyenne constatée de +10%, l'écart étant imputable à cet effet de structure.

Dans les années 1970, les publications de l'INSEE font régulièrement référence à cette étude dans leurs analyses de l'évolution annuelle des salaires, notamment pour expliquer le paradoxe « apparent » selon lequel le salaire moyen de l'ensemble des salariés augmente plus vite que celui de chaque catégorie prise séparément. L'INSEE ne propose toutefois pas de chiffrage de cet effet de structure.

Cette dynamique positive du pouvoir d'achat des salaires s'interrompt après 1978, l'année 1979 étant marquée par une baisse de pouvoir d'achat inédite depuis des décennies. Avec la politique de désinflation mise en place par le gouvernement à partir de 1982, les gains de pouvoir d'achat deviennent minimes. Dans ce contexte, l'impact de l'effet de structure devient relativement plus important dans la mesure où il peut parfois annuler ces faibles gains de pouvoir d'achat. A la fin des années 1980, l'INSEE produit une étude qui mesure ces effets sur la période 1968-1982 (Fournier, 1988). A la même époque, le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) dresse dans un rapport un bilan de l'évolution des salaires qui prend en compte cet effet de structure sur les années 1980 (CERC, 1989).

Depuis l'année 1990, l'INSEE publie régulièrement dans son analyse annuelle des salaires (collection *INSEE Première*) une mesure de cet effet de structure. Le tableau synthétique qui ouvre la publication annuelle présente de façon systématique l'évolution du salaire moyen (à structure variable et à structure constante) ainsi qu'une mesure de l'effet de structure. Dans une étude de 1996 sur l'évolution de la hiérarchie des salaires depuis 45 ans, l'INSEE donne une mesure de l'effet de structure par grandes périodes depuis 1951 (Bayet et Demailly, 1996).

Après 2017, l'INSEE n'a plus fait figurer dans son tableau de synthèse introductif l'évolution du salaire à structure constante ni celle de l'effet de structure. Cet effet reste toutefois mentionné dans le corps du texte. La forte déformation temporaire de la structure des emplois consécutive à la contraction de l'activité durant la crise Covid a cependant conduit l'institut à réintroduire ces indicateurs dans le tableau introductif de synthèse pour les publications portant sur les évolutions de salaire en 2020 et 2021.

1.3. La prise en compte de l'inflation

Les données collectées par l'appareil statistique mesurent les salaires en monnaie courante (valeur nominale). La comparaison de ces indicateurs à des périodes différentes intègre à la fois la variation générale des prix entre les deux périodes considérées et l'évolution en valeur réelle (déduction faite de l'inflation) de l'indicateur.

On dispose aujourd'hui de deux indicateurs pour mesurer l'inflation. Le plus ancien (et le plus connu) est l'indice des prix à la consommation des ménages (IPC). A partir des années 1990, l'Union européenne a demandé aux Etats membres de construire un indice des prix harmonisé (IPCH) afin de suivre les critères de convergence du traité de Maastricht avec des indicateurs comparables. C'est cet indice que la Banque centrale européenne (BCE) utilise pour suivre l'inflation. L'INSEE continue cependant de retenir de façon exclusive l'IPC dans ses analyses de l'évolution du pouvoir d'achat des salaires.

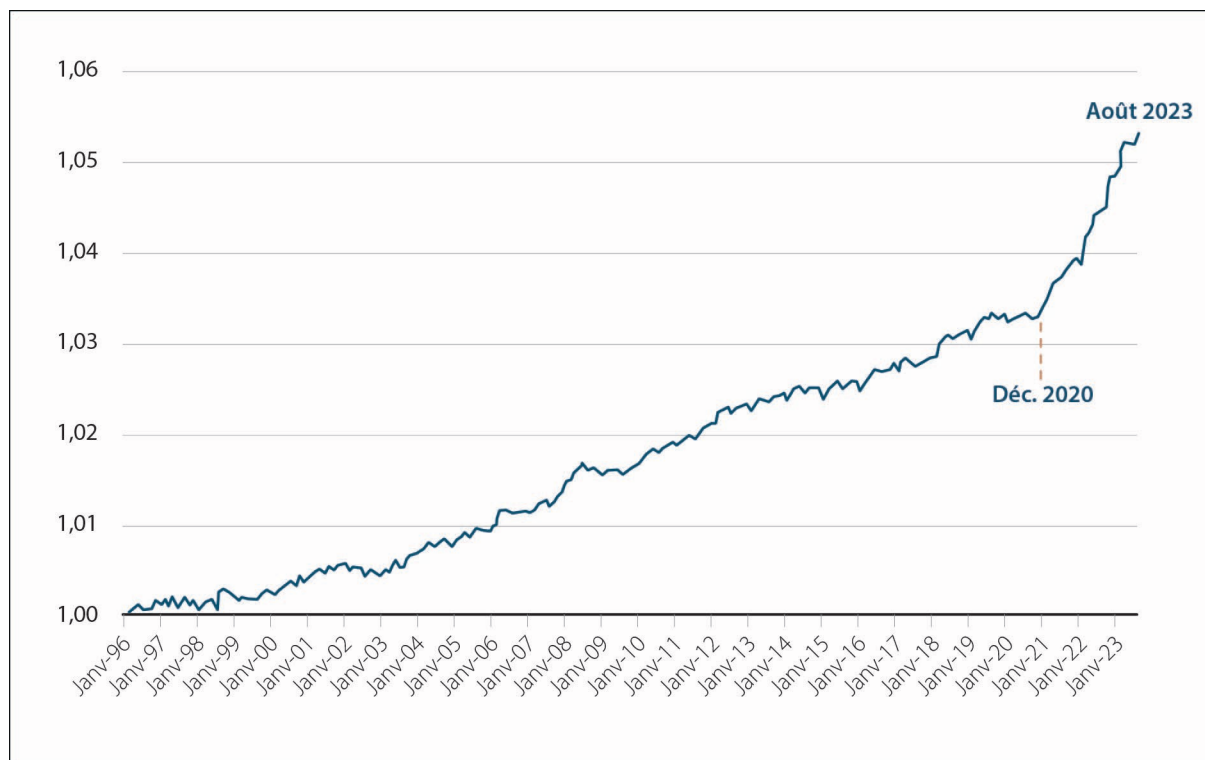
La principale différence entre ces deux indices de prix réside dans la façon de mesurer les dépenses de consommation des ménages. L'IPCH prend compte les dépenses réelles restant à la charge des ménages et mesure le « prix net », après éventuel remboursement par les pouvoirs publics ou la sécurité sociale. L'IPC mesure le prix total des biens et services et mesure le « prix brut ». L'écart est particulièrement important dans le domaine de la santé : quand le taux de remboursement de certaines dépenses diminue, cela ne modifie pas le prix brut et n'a aucune incidence sur l'IPC. En revanche, la hausse du prix net effectivement acquitté par les ménages, par exemple lors de l'achat de médicaments en pharmacie, est prise en compte dans l'IPCH.

Une des conséquences de cette différence est que les pondérations ne sont pas non plus les mêmes dans les deux indices, ce qui affecte la variation des indices d'ensemble qui sont des moyennes pondérées des indices élémentaires de prix de chaque bien et service. En 2023, le poste Santé représentait ainsi 4,2% des dépenses de consommation des ménages dans l'IPCH et plus du double (10,6%) dans l'IPC.

Le choix de l'un ou l'autre de ces indices a une incidence non négligeable sur la mesure des salaires réels et l'évolution du pouvoir d'achat. Depuis 20 ans, on observe en effet un décalage persistant et régulièrement croissant entre l'IPC et l'IPCH, l'indice européen ayant augmenté plus vite que l'indice national (graphique 1). Avec l'accélération de l'inflation, l'ampleur de ce décalage a fortement augmenté depuis la fin de l'année 2020. Entre décembre 2020 et août 2023, la hausse de l'IPCH a été 15,4% contre 13,3% pour l'IPC.

Graphique 1 - Variation de l'écart entre l'IPC et l'IPCH

Ratio IPCH/IPC, base 1 en janvier 1996



Source : INSEE.

Plusieurs arguments plaident en faveur d'un usage de l'IPCH pour mesurer les évolutions réelles de salaire et les variations de leur pouvoir d'achat. L'argument le plus décisif tient au fait que l'IPCH considère pour tous les biens et services les prix réels auxquels les ménages doivent faire face. Un deuxième argument réside dans le fait que la méthode utilisée pour le calcul de l'IPC aboutit à traiter de façon différente des mesures politico-administratives dont l'effet sur les dépenses des ménages est pourtant le même. Par exemple, la ristourne sur les carburants mise en place par le gouvernement en 2022 a contribué à modérer les prix (bruts et nets) des carburants. Inversement, la suppression (ou le « déremboursement ») de cette ristourne a produit l'effet inverse. Ces mesures ont un impact identique sur les prix dans l'IPC et dans l'IPCH⁵. Ce n'est pas le cas, comme on l'a vu, pour les dépenses de santé. En résumé, dans la méthodologie de l'IPC, des mesures politico-administratives qui ont le même effet sur les dépenses réelles des ménages sont ainsi traitées de façon différente selon leurs modalités de mise en œuvre.

5. Si les variations de prix sont identiques, l'impact de ces changements n'est pas de même ampleur sur l'indice d'ensemble dans la mesure où les pondérations du poste Carburants ne sont pas les mêmes dans les deux indices.

Pour ces raisons, on a privilégié dans cette note l'IPCH pour déflater les valeurs nominales des salaires et mesurer la variation du pouvoir d'achat des salaires. La série longue mesurant l'inflation combine cet indice IPCH depuis 1996 et les variations de l'IPC observées auparavant (indice IPC-IPCH par la suite).

2. Principaux résultats

Cette partie présente de façon synthétique les grandes tendances du pouvoir d'achat des salaires depuis 1950. Une première section analyse l'évolution des principaux indicateurs de salaire et met en évidence deux grandes ruptures depuis 1950. On détaille ensuite les variations du salaire net. Une dernière section prolonge l'analyse jusqu'à l'année 2023 pour caractériser de façon plus détaillée la rupture observée depuis 2017.

2.1. Une baisse inédite du prix du travail après 2017

Le graphique 2 présente l'évolution des trois indicateurs de salaire présentés précédemment (rémunération, salaire brut, salaire net) sur la période 1950-2022⁶. Tous les indicateurs sont calculés à qualification constante pour des emplois en équivalent temps plein⁷. Les variations sont mesurées en valeur réelle (pouvoir d'achat), déduction faite de l'inflation (indice IPC-IPCH). Plusieurs grandes périodes peuvent être distinguées.

Entre 1950 et 1978, le pouvoir d'achat des salaires augmente à un rythme régulier et relativement soutenu qui reflète la forte croissance du PIB durant la même période. La hausse est plus rapide pour la rémunération totale que pour le salaire (brut ou net), ce qui traduit le développement des compléments de salaire destinés au financement de la protection sociale.

Après 1978, la croissance des salaires s'affaïsse brutalement pendant plusieurs décennies. Dans un premier temps, jusqu'en 1993, la rémunération continue de progresser un peu plus rapidement que le salaire net dont le pouvoir d'achat s'érode. A partir de 1993, le développement des politiques d'exonérations de cotisations sociales employeurs se traduit par une quasi-stagnation de la rémunération réelle moyenne tandis que le pouvoir d'achat du salaire net continue de s'éroder.

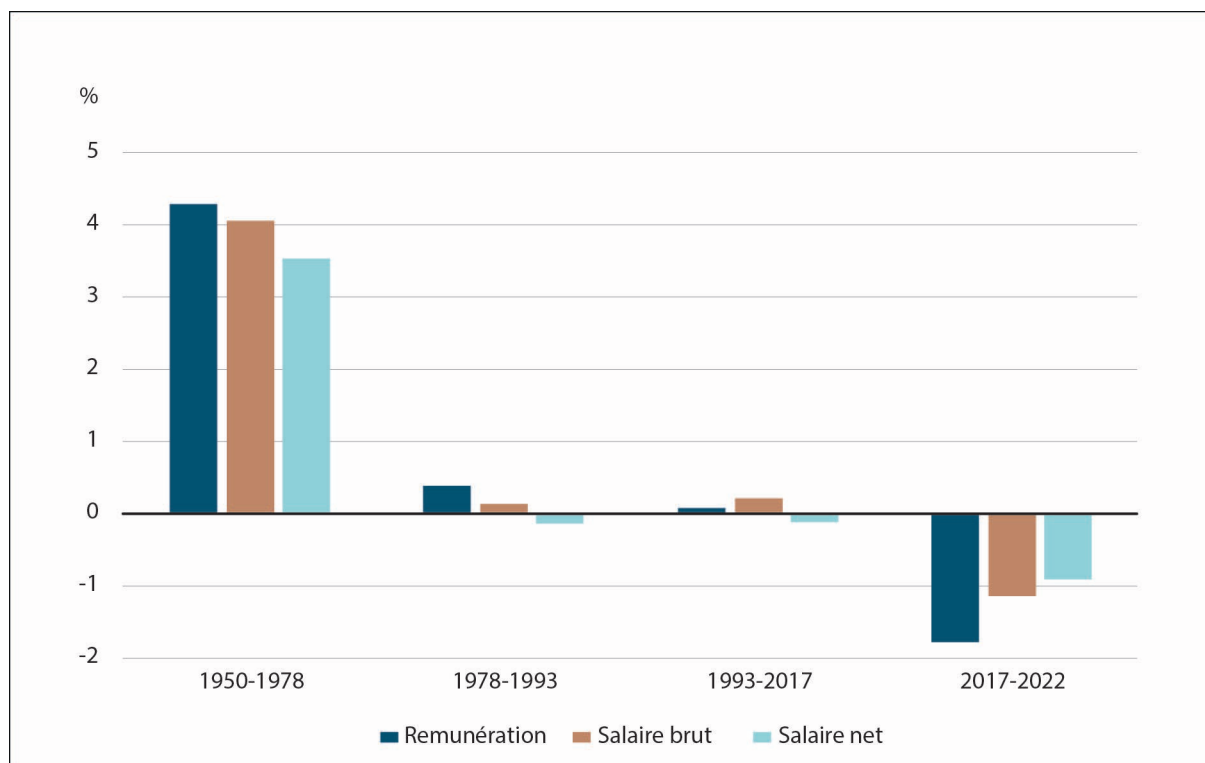
Après 2017, tous les indicateurs de salaire affichent des baisses de pouvoir d'achat plus ou moins fortes. Cette baisse est plus prononcée pour la rémunération (-1,8% par an entre 2017 et 2022) que pour les salaires (-1,1% et -0,9% par an respectivement pour le salaire brut et le salaire net) en raison de la baisse des cotisations sociales employeurs.

6. Pour les données de salaire net, on a procédé à une actualisation des données publiées par l'INSEE pour l'année 2021 en retenant un taux constant de prélèvements sociaux à la source.

7. On retient par la suite cette notion d'équivalent temps plein utilisée par les comptes nationaux.

Graphique 2 - Le prix du travail depuis 1950 Rémunération, salaire brut et salaire net à qualification constante

Variation annuelle moyenne du pouvoir d'achat par ETP/ETC*, en %



* ETP : équivalent temps plein pour la rémunération et le salaire brut – ETC : équivalent temps complet pour le salaire net.

Source : INSEE, calculs IRES.

Champ : secteur marchand non agricole.

La rupture observée à partir de 2017 se confirme si l'on raisonne en termes de salaire horaire en tenant compte de la variation de la durée du travail (tableau 2). Celle-ci a baissé à un rythme moyen annuel d'environ 0,5% jusqu'en 1993, puis de 0,2% entre 1993 et 2017. Depuis, elle est restée globalement stable. En conséquence, les variations de salaire horaire sont quasi-identiques à celles observées précédemment depuis 2017 en termes d'équivalent temps plein.

Tableau 2 - Rémunération, salaire brut et salaire net à qualification constante

Variation annuelle moyenne du pouvoir d'achat, en %

| | 1950-1978 | 1978-1993 | 1993-2017 | 2017-2022 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Moyenne par ETP/ETC* | | | | |
| Rémunération | 4,3 | 0,4 | 0,1 | -1,8 |
| Salaire brut | 4,1 | 0,2 | 0,2 | -1,1 |
| Salaire net | 3,5 | -0,1 | -0,1 | -0,9 |
| Moyenne horaire | | | | |
| Rémunération | 4,8 | 0,9 | 0,3 | -1,8 |
| Salaire brut | 4,6 | 0,6 | 0,4 | -1,2 |
| Salaire net | 4,0 | 0,4 | 0,1 | -1,0 |

* ETP : équivalent temps plein (rémunération et salaire brut) - ETC : équivalent temps complet (salaire net)

Source : INSEE, calculs IRES.

Champ : secteur marchand non agricole.

2.2. Le pouvoir d'achat du salaire net en berne

La lente érosion du pouvoir d'achat du salaire net observée depuis 1978 s'appuie sur les données régulièrement publiées par l'INSEE, chaque année, sur l'évolution à court terme des salaires (collection *INSEE Première*). Ce constat tranche avec d'autres analyses de l'INSEE sur l'évolution à moyen terme des salaires, lesquelles indiquent une progression significative (+13,1%) du pouvoir d'achat des salaires entre 1996 et 2018⁸. S'il peut déconcerter le lecteur profane, ce décalage ne doit pas surprendre. Il reflète simplement le fait que les deux indicateurs considérés ne mesurent pas la même chose et ne répondent pas, par conséquent, à la même question.

Dans son analyse de moyen terme, l'INSEE mesure la variation du salaire moyen observé entre deux dates. Cette moyenne tient compte du fait que les emplois occupés entre ces deux dates ne sont pas les mêmes : c'est un salaire à structure (des emplois) variable. Au fil des années cependant, comme on l'a souligné dans la première partie de cette étude, le niveau de qualification des emplois a tendance à s'élever et cela pèse sur la mesure du salaire moyen. La proportion de cadres dans l'emploi, notamment, a tendance à s'élever.

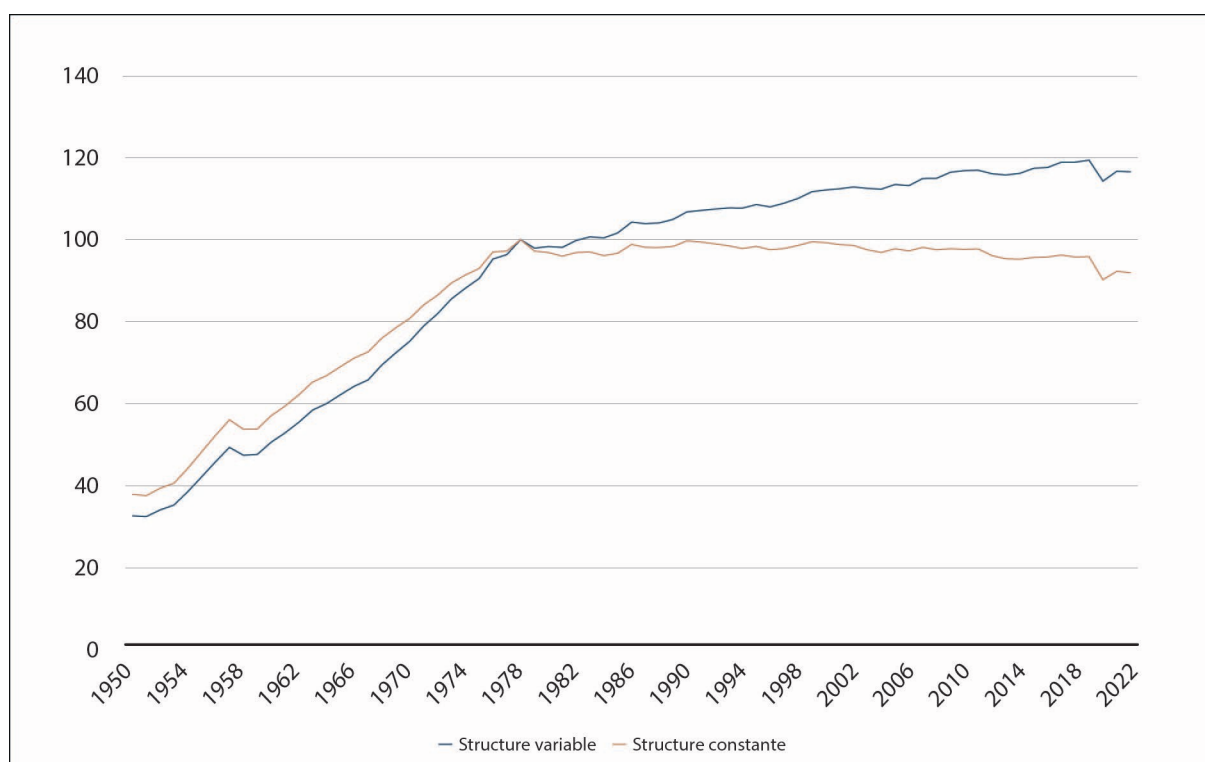
⁸ INSEE Focus, n°230, avril 2021.

Dans notre analyse, on a privilégié une mesure du salaire à structure constante afin de mesurer l'évolution du prix du travail, c'est-à-dire la variation d'une unité de travail à « caractéristiques identiques » - pour reprendre la formule de l'INSEE - comme on le fait, par exemple, de façon plus courante pour mesurer les prix des biens et services « à qualité constante ».

Comme l'illustre le graphique 3, l'écart entre les deux indicateurs s'accroît de façon continue depuis 1950, avant comme après la rupture de 1978. Entre 1978 et 2019, le pouvoir d'achat du salaire moyen à structure variable a ainsi augmenté de 19,4% alors qu'on observe une baisse de 4,2% du pouvoir d'achat du salaire moyen à qualification constante. La hausse de pouvoir d'achat du salaire net perçu en moyenne par les salariés (salaire moyen à structure variable) reflète essentiellement - et seulement pour partie - la hausse du niveau de qualification des emplois qui a été de l'ordre de 25% (24,5%) sur la même période. En d'autres termes, si les salariés sont en moyenne mieux payés en 2019 qu'en 1978, c'est essentiellement parce qu'ils occupent des emplois plus qualifiés.

Graphique 3 - Pouvoir d'achat du salaire net à structure variable et à structure constante

Indice de variation en € constants, base 100 = 1978



Source : INSEE, calculs IRES.

Champ : salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors salariés de l'agriculture et des particuliers-employeurs.

Les variations du salaire net observées après 2019 sont plus difficiles à interpréter car les effets de la crise sanitaire de 2020-2021 brouillent l'analyse. La baisse observée en 2020 est principalement la conséquence de la baisse de la durée du travail observée cette année-là à la suite des mesures de confinement prises par le gouvernement. C'est seulement à partir de 2022 que le niveau d'activité est revenu à une situation comparable à celle qui prévalait avant la crise sanitaire. L'actualisation que nous avons réalisée pour cette année 2022 tend à montrer qu'un palier (à la baisse) a été franchi au cours de la crise sanitaire, mais ce constat reste fragile. C'est pourquoi on a mobilisé dans la dernière partie de l'étude les données des comptes nationaux trimestriels pour préciser et confirmer ce diagnostic.

D'une façon plus générale, quel que soit l'indicateur de salaire retenu, on observe à partir de 1978 un affaïssissement considérable du rythme de variation des salaires. Cette baisse brutale est le reflet du ralentissement de la croissance économique, mais pour partie seulement. Elle traduit plus profondément un décrochage durable entre la dynamique des salaires et celle de l'économie dans son ensemble. On peut en prendre une mesure schématique en comparant les variations du salaire moyen à celle du revenu moyen par habitant (tableau 3). Alors qu'entre 1950 et 1978 le pouvoir d'achat du salaire avait progressé à un rythme voisin de celui du revenu national brut par habitant, l'écart s'est creusé de façon importante à partir de 1978, notamment sur la période 1985-2007. Ce phénomène s'est ralenti entre 2007 et 2017, puis il s'est poursuivi à un rythme plus soutenu depuis 2017.

Tableau 3 - Revenu national par habitant et salaire moyen
Variations du pouvoir d'achat

Taux de variation annuel moyen (en %)

| | 1950-1978 | 1978-1985 | 1985-2007 | 2007-2017 | 2017-2022 |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Revenu national par habitant | 3,9 | 0,9 | 1,9 | 0,4 | 0,1 |
| Salaire moyen à structure variable | 4,1 | 0,2 | 0,6 | 0,3 | -0,4 |
| Salaire moyen à structure constante | 3,5 | -0,5 | 0,1 | -0,2 | -0,9 |

Source : INSEE, calculs IRES.

2.3. La rupture de 2017

Les développements précédents ont mis en évidence une rupture dans la variation du pouvoir d'achat des salaires depuis 2017. Dans cette section, on analyse de façon plus détaillée cette rupture à l'aide des données trimestrielles de la comptabilité nationale qui présentent l'avantage d'être disponibles jusqu'au deuxième trimestre 2023. Ces données se limitent à la rémunération et au salaire brut. Cette analyse permet de préciser et de confirmer le diagnostic précédent.

Le graphique 4 présente ainsi les variations de pouvoir d'achat de la rémunération moyenne et du salaire brut moyen (par ETP ou par heure travaillée) depuis le début de l'année 1990. Les variations sont calculées à qualification variable (graphique A) et à qualification constante⁹ (graphique B).

Le graphique permet d'abord d'analyser les effets du confinement. Celui-ci s'est concrétisé par une brusque contraction de l'activité, principalement au cours de l'année 2020 et de façon plus atténuée en 2021. Cette baisse du niveau d'activité se reflète notamment dans la baisse du volume des heures travaillées qui a chuté de près de 25% entre le dernier trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020 où les effets de la crise ont été les plus forts. Comme on l'a vu précédemment, cette baisse du niveau d'activité a davantage affecté les salariés les moins qualifiés, d'où un effet de structure important qui explique la forte hausse des indicateurs horaires au deuxième trimestre 2020. Les indicateurs calculés en équivalents temps plein (ETP) font, en revanche, apparaître une forte baisse. Cela tient au mode de calcul de ces ETP qui intègre, par construction, la baisse de la durée moyenne du travail sur le territoire économique¹⁰, laquelle surpasse largement l'effet de structure lié à la variation du niveau de qualification.

A partir du 3^e trimestre 2021, la durée moyenne du travail est revenue à son niveau d'avant crise, équivalente à celle observée sur l'année 2017¹¹. On constate que depuis le 3^e trimestre 2021, tous les indicateurs de salaire sont orientés à la baisse, dans le prolongement d'une tendance déjà amorcée avant la crise sanitaire, en particulier en ce qui concerne la rémunération du travail.

Globalement, tous les indicateurs de salaire se situent aujourd'hui à un niveau historiquement bas. Ce constat est massif pour tous les indicateurs à qualification constante dont le pouvoir d'achat au deuxième trimestre 2023 est inférieur à celui du premier trimestre 1990. La seule exception concerne l'indicateur de salaire horaire qui affiche une hausse d'environ 3% par

9. L'effet de structure lié à la variation du niveau moyen de qualification de la main-d'œuvre a été lissé sur chaque trimestre en cohérence avec les variations annuelles de cet effet. L'incidence globale des effets de structure trimestriels sur chaque année est ainsi égale à l'effet de structure annuel calculé par l'INSEE.

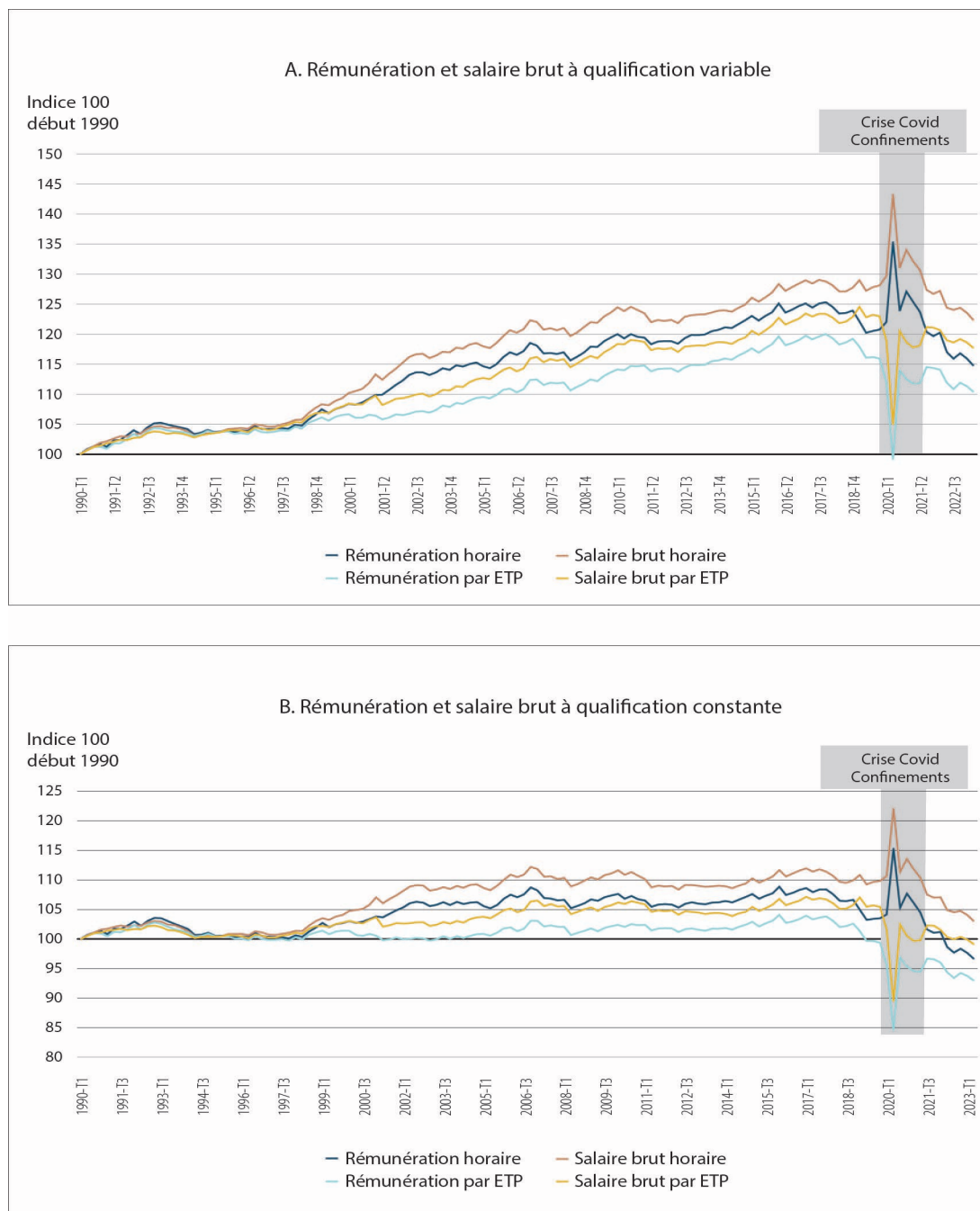
10. En comptabilité nationale, le nombre d'ETP est calculé en divisant le nombre total d'heures travaillées dans une activité donnée par la moyenne des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

11. Entre le troisième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2023, la durée moyenne du travail a été de 1581 heures, contre une moyenne de 1583 heures sur l'année 2017.

rapport au début des années 1990. L'écart avec les indicateurs à structure variable montre que la hausse apparente du pouvoir d'achat de ces indicateurs correspond essentiellement à l'élévation du niveau de qualification des emplois.

Graphique 4 - Pouvoir d'achat de la rémunération et du salaire brut

Indice de variation, base 100 = premier trimestre 1990

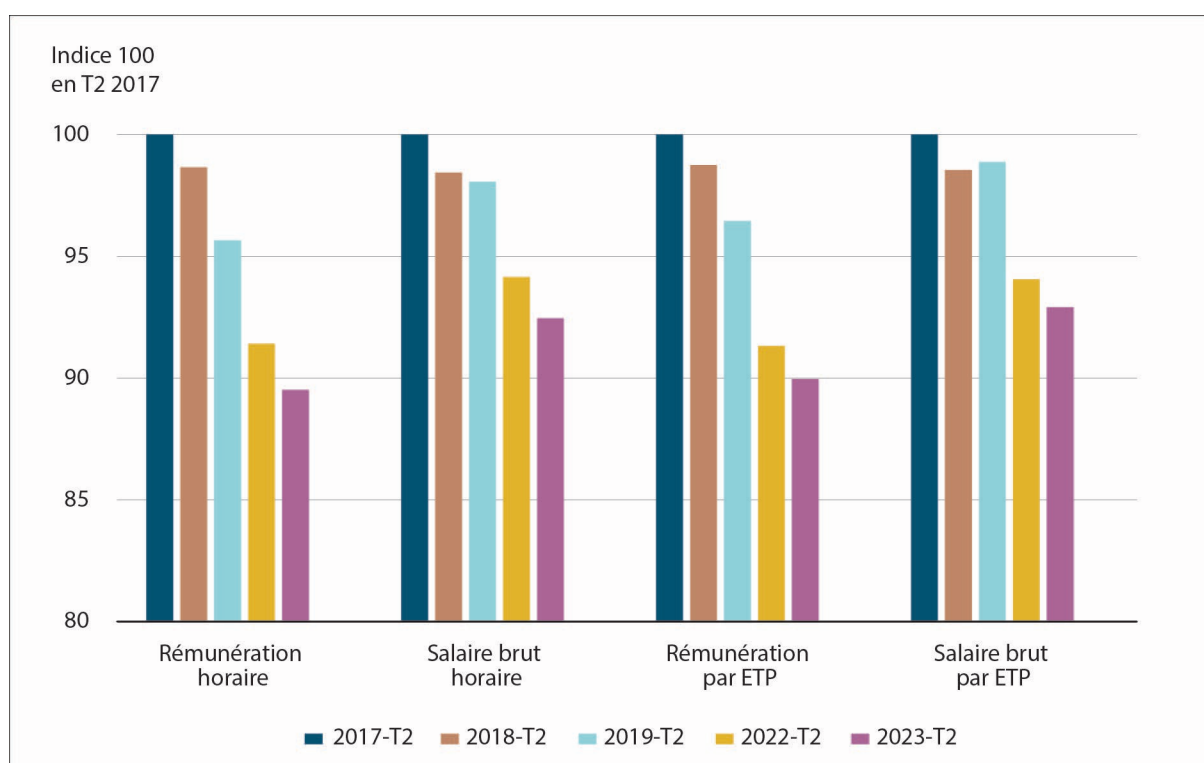


Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels. Calculs IRES.
Champ : secteur marchand non agricole.

Les évolutions atypiques des salaires observées durant la crise Covid brouillent l'analyse du changement structurel de grande ampleur qui a pris place à partir de 2017. On peut en prendre une vue synthétique et plus nette en comparant le niveau des salaires au deuxième trimestre des années 2017 à 2023, hors les années 2020 et 2021 marquées par une réduction de l'activité (graphique 5). Pour toutes les années considérées, la durée moyenne du travail a été très proche, ce qui permet de proposer une analyse pertinente, non biaisée par les effets de la conjoncture.

Graphique 5 - Variation du pouvoir d'achat de la rémunération et du salaire brut de 2017 à 2023

Indice d'évolution à structure constante – Base 100 au deuxième trimestre 2017



Source : INSEE.

Champ : secteur marchand non agricole.

On observe que les variations des indices de pouvoir d'achat d'une période à l'autre sont très similaires pour la rémunération et le salaire brut. La seule exception concerne la variation observée entre 2018 et 2019, période durant laquelle la rémunération moyenne a fortement baissé – à la suite de la baisse des cotisations sociales employeurs – alors que le salaire brut moyen est resté à peu près stable. Entre 2017 et 2018, comme par la suite entre 2019 et 2022 puis entre 2022 et 2023, les baisses ont été persistantes et de même ampleur pour la

rémunération et le salaire brut moyens, que ce soit pour les moyennes horaires ou les moyennes par équivalent temps plein. En résumé, si l'on excepte la variation observée entre les deuxièmes trimestres 2018 et 2019, la baisse du pouvoir d'achat des salaires a été particulièrement persistante et d'une remarquable régularité depuis 2017, de l'ordre de -1,5% par an pour tous les indicateurs. L'écart observé en fin de période sur le niveau des indices de rémunération, d'une part, et des indices de salaire brut, d'autre part, provient essentiellement de la mesure prise par le gouvernement concernant la suppression des cotisations employeurs.

L'analyse des variations trimestrielles confirme ainsi sans ambiguïté la rupture inédite observée depuis 2017 dans la dynamique des salaires. Au total entre le deuxième trimestre 2017 et le même trimestre de l'année 2023, le pouvoir d'achat de la rémunération a baissé de 10% ou plus, et cette baisse a été de plus de 7% pour le salaire brut (tableau 4). L'effet de structure lié à la variation du niveau de qualification des emplois n'explique qu'une faible part de cette baisse.

Tableau 4 - Pouvoir d'achat du salaire brut et de la rémunération

Variation en % entre le deuxième trimestre 2017 et le deuxième trimestre 2023

| | Qualification constante | Qualification variable |
|----------------------|-------------------------|------------------------|
| Rémunération horaire | -10,5 | -7,8 |
| Rémunération par ETP | -10,0 | -7,3 |
| Salaire brut horaire | -7,5 | -4,8 |
| Salaire brut par ETP | -7,1 | -4,3 |

Source : INSEE, calculs IRES.

Champ : secteur marchand non agricole.

CONCLUSION

L'analyse développée dans cette étude à partir de plusieurs indicateurs de salaire moyen met en évidence deux ruptures majeures dans l'évolution du pouvoir d'achat des salariés depuis le milieu du XX^e siècle.

Une première rupture s'est produite après 1978. Alors que le pouvoir d'achat du salaire net avait progressé à un rythme relativement soutenu entre 1950 et 1978, il a cessé de croître depuis 1978. Entre 1978 et 2017, il a même diminué d'environ 4% (soit -0,1% par an). Pour le salaire brut et la rémunération totale du travail, on observe sur la même période une légère hausse, de l'ordre de 7% à 8% (soit +0,2% par an). Dans l'ensemble, cette période se caractérise par une stagnation persistante du pouvoir d'achat des salaires, en décalage avec le mouvement économique d'ensemble qui a continué à porter une certaine hausse du pouvoir d'achat du revenu par tête (+1,3% par an entre 1978 et 2017).

Une deuxième rupture a été amorcée après 2017 et se caractérise par une baisse significative du pouvoir d'achat, que ce soit pour le salaire brut ou la rémunération totale du travail. Entre 2017 et 2023, la baisse du pouvoir d'achat a été supérieure ou égale à 10% pour la rémunération du travail (-1,6% par an), et d'un peu plus de 7% pour le salaire brut (-1,2% par an).

Il est encore trop tôt pour dire si cette bifurcation récente dans la trajectoire du pouvoir d'achat des salaires est le signe d'un changement structurel. Le caractère persistant et remarquablement régulier de la baisse du pouvoir d'achat observée depuis 2017 tend à accréditer cette hypothèse. L'année 2017 pourrait alors avoir enclenché un approfondissement du processus de dévalorisation du travail salarié que l'on observe depuis la fin des années 1970.

REFERENCES

Références générales

- Baudelot Ch. et Lebeauvin, A. (1979), « Les salaires de 1950 à 1975 », *Economie et statistique*, n°113, juillet-août 1979.
- Baudelot Ch. et Lebeauvin, A. (1980), « Les salaires de 1950 à 1975 dans l'industrie, le commerce et les services », *Dossier rectangle de l'INSEE*.
- Baudelot Ch. (1981), « Les bas salaires : 1970-1975 », *Archives et Documents*, n° 25, juillet 1981.
- Bayet A. et Demailly D. (1996), « Salaires et coûts salariaux : 45 ans d'évolution », *INSEE Première*, N°449, mai 1996.
- Bayet A. et Demailly D. (1996), « La hiérarchie des salaires », *INSEE Première*, N°487, septembre 1996.
- Bayet A. (1997), « Deux siècles d'évolution des salaires en France », *Document de travail*, n° F9702, INSEE, Direction des statistiques démographiques et sociales.
- Boyer R. (1978), « Les salaires en longue période », *Economie et statistique*, n°103, septembre 1978.
- CERC (1989), *Les Français et leurs revenus : le tournant des années 1980, Les documents du CERC*, n° 94.
- Charnoz P. et Michel Gollac M. (2009), « En 2007, le salaire était la première source d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi », *INSEE Première*, n° 1270, décembre 2009.
- Concialdi P. et Madinier Ph. (1990), « Formation, mobilité et disparités de salaires depuis quarante ans », *CERC - Notes et graphiques*, janvier 1990.
- Fournier J-Y. (1988), « Les salaires dans le secteur privé de 1968 à 1982 - Des progressions surtout catégorielles pour les manuels, surtout individuelles pour les cadres et employés », *Economie et statistique*, n°210, Mai 1988.
- Padieu R., Volkoff S. et Calviac M. (1971), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968 », *Les Collections de l'INSEE*, volume M8.

Statistiques périodiques de l'INSEE

On a recensé ici les diverses collections de l'INSEE publiées à partir des années 1970 et qui ont été utilisées dans cette étude. Tous ces documents sont accessibles sur le site de la bibliothèque numérique de la statistique publique (<https://www.bnsp.insee.fr/bnsp/fr/content/accueil-fr>).

L'INSEE publie par ailleurs des articles, notamment dans la revue *Economie et statistique*, ainsi que des dossiers sur les salaires qui ne sont pas recensés ici.

Les Collections de l'INSEE et la série Archives et documents

- INSEE (1971), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1967 et 1968 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n°8, janvier 1971.
- INSEE (1973), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1969 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 20, janvier 1973.
- INSEE (1973), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1970 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 29, décembre 1973.
- INSEE (1974), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1971 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 36, juin 1974.
- INSEE (1975), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1972 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 45, septembre 1975.
- INSEE (1977), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1973 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 60, juin 1977.
- INSEE (1979), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1974 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 76, mai 1979.
- INSEE (1980), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1975 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 82, février 1980.
- INSEE (1984), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services - Années 1976 à 1979 », *Archives et documents*, n° 107, juillet 1984.
- INSEE (1985), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1980 », *Les collections de l'INSEE*, série M, n° 113, juillet 1985.
- INSEE (1987), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1982 », *Archives et documents*, n° 212, septembre 1987.
- INSEE (1988), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1984 », *Archives et Documents*, n° 249, juin 1988.
- INSEE (1988), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1985 et 1986 », *Archives et Documents*, n° 276, décembre 1988.

La collection *INSEE Résultats* (série Emplois-Revenus)

- INSEE (1989), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1987 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°5, septembre 1989.
- INSEE (1990), « Les salaires en 1989 – Tome 1. Le secteur privé », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°19, août 1990.
- INSEE (1992), « Les salaires en 1990 – 1. Le secteur privé », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°34, mai 1992.
- INSEE (1994), « Les salaires de 1991 à 1993 dans le secteur privé et semi-public », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°64.
- INSEE (1995), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1987, 1988, 1989 et 1991 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°76-77-78.

-
- INSEE (1995), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1992 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°97.
 - INSEE (1997), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1993 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°118.
 - INSEE (1997), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1994 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°129.
 - INSEE (1998), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1995 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°132.
 - INSEE (1998), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1996 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°140.
 - INSEE (1999), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1997 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°155.
 - INSEE (2000), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1998 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°169-170.
 - INSEE (2001), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1999 », *INSEE Résultats*, série Emplois-Revenus, n°179-180.

La collection *Synthèses*

- INSEE (1996), « L'évolution des salaires jusqu'en 1995 », *Synthèses*, n°8, novembre 1996.
- INSEE (1998), « L'évolution des salaires jusqu'en 1996 », *Synthèses*, n°16, janvier 1998.
- INSEE (1999), « L'évolution des salaires jusqu'en 1997 », *Synthèses*, n°26, juillet 1999.
- INSEE (2000), « L'évolution des salaires jusqu'en 1998 », *Synthèses*, n°42, septembre 2000.
- INSEE (2002), « L'évolution des salaires jusqu'en 1999 », *Synthèses*, n°57, janvier 2002.
- INSEE (2003), « L'évolution des salaires jusqu'en 2000 », *Synthèses*, n°68, février 2003.

La collection des *INSEE Première*

- INSEE (1990), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1989 », *INSEE Première*, n° 85, juin 1990.
- INSEE (1991), « L'évolution des salaires en 1990 dans le secteur privé », *INSEE Première*, n° 145, juin 1991.
- INSEE (1992), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1991 », *INSEE Première*, n° 211, juillet 1992.
- INSEE (1992), « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 1987, 1988, 1989 et 1991 », *INSEE Résultats*, Emploi - Revenus n° 76-77-78.
- INSEE (1993), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1992 », *INSEE Première*, n° 275, août 1993.
- INSEE (1994), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1993 », *INSEE Première*, n° 321, juin 1994.
- INSEE (1995), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1994 », *INSEE Première*, n° 393.

-
- INSEE (1996), « L'évolution des salaires dans le secteur privé en 1995 », *INSEE Première*, n° 471, juillet 1996.
 - INSEE (1997), « Les salaires dans le secteur privé en 1996 », *INSEE Première*, n°550, octobre 1997.
 - INSEE (1998), « Les salaires dans les entreprises en 1997 », *INSEE Première*, n°610, septembre 1998.
 - INSEE (1999), « Les salaires dans les entreprises en 1998 », *INSEE Première*, n°687, décembre 1999.
 - INSEE (2001), « Les salaires dans les entreprises en 1999 », *INSEE Première*, n°778, mai 2001.
 - INSEE (2002), « Les salaires dans les entreprises en 2000 », *INSEE Première*, n°833, mars 2002.
 - INSEE (2003), « Les salaires dans les entreprises en 2001 », *INSEE Première*, n°939, décembre 2003.
 - INSEE (2004), « Les salaires dans les entreprises en 2002 », *INSEE Première*, n°980, Juillet 2004.
 - INSEE (2005), « Les salaires dans les entreprises en 2003 », *INSEE Première*, n°1007, mars 2005.
 - INSEE (2006), « Les salaires dans les entreprises en 2004 », *INSEE Première*, n°1067, mars 2006.
 - INSEE (2007), « Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise », *INSEE Première*, n°1147, Juillet 2007.
 - INSEE (2008), « Les salaires dans les entreprises en 2006 : une hausse modérée », *INSEE Première*, n°1174, janvier 2008.
 - INSEE (2009), « Les salaires dans les entreprises en 2007 : une forte progression », *INSEE Première*, n°1235, mai 2009.
 - INSEE (2010), « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *INSEE Première*, n°1300, juin 2010.
 - INSEE (2011), « Les salaires dans les entreprises - En 2009, les salaires progressent de 1,2% en euros constants », *INSEE Première*, n°1384, décembre 2011.
 - INSEE (2012), « Secteur privé et entreprises publiques - En 2010, les salaires ralentissent en euros constants », *INSEE Première*, n°1403, juin 2012.
 - INSEE (2013), « Secteur privé et entreprises publiques - En 2011, les salaires ralentissent de nouveau en euros constants », *INSEE Première*, n°1471, octobre 2013.
 - INSEE (2014), « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques - En 2012, le salaire net moyen baisse de 0,4% en euros constants », *INSEE Première*, n°1528, décembre 2014.
 - INSEE (2015), « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques – En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,3% en euros constants », *INSEE Première*, n°1565, septembre 2015. 17.
-

- INSEE (2016), « Salaires dans le secteur privé - En 2014, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants, *INSEE Première*, n°1617, septembre 2016.
- INSEE (2017), « Salaires dans le secteur privé - En 2015, le salaire net moyen augmente de 1,1% en euros constants », *INSEE Première*, n°1669, octobre 2017.
- INSEE (2019), « Salaires dans le secteur privé - En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *INSEE Première*, n°1750, avril 2019.
- INSEE (2020), « Salaires dans le secteur privé - En 2017, le salaire net moyen augmente de 0,9 % en euros constants », *INSEE Première*, n°1798, avril 2020.
- INSEE (2020), « En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % en euros constants », *INSEE Première*, n°1828, décembre 2020.
- INSEE (2021), « En 2019, le salaire net moyen dans le secteur privé a progressé de 1,2 % en euros constants, *INSEE Première*, n°1863, juin 2021.
- INSEE (2022), « Les salaires dans le secteur privé en 2020 - Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire, *INSEE Première*, n°1898, avril 2022.
- INSEE (2023), « Les salaires dans le secteur privé en 2021 - Des évolutions encore affectées par la crise sanitaire, *INSEE Première*, n°1938, avril 2022.

ANNEXE

Comparaison des évolutions de salaire brut selon deux sources

Les données de la comptabilité nationale mesurent la masse salariale et le nombre d'emplois en équivalents temps plein (ETP), ce qui permet de calculer le salaire brut moyen par ETP et son évolution annuelle sur la période 1949-2022. Les données de salaire calculées à partir des déclarations administratives mesurent les évolutions de salaire net chaque année depuis 1950 ; elles donnent aussi depuis 1987 les évolutions de salaire brut. La comparaison entre les données administratives et les données de la comptabilité nationale peut donc être menée en prenant pour base l'année 1987. Le graphique suivant donne ainsi depuis cette date l'indice d'évolution du salaire brut moyen dans les deux sources.

La tendance de long terme - entre 1987 et 2019 - est identique. Les variations sont aussi similaires en début de période (entre 1987 et 1993) ainsi qu'en fin de période (depuis 2010). L'écart se creuse entre 1993 et 1997 puis il se résorbe entre 1997 et le milieu des années 2000 sans que l'on puisse identifier les raisons de cette divergence. Tout au plus peut-on remarquer que la période concernée correspond à la période de montée en charge de la CSG dont le taux initial de 1,1% en 1991 a été porté à 2,4% en 1993 pour atteindre ensuite 7,5% en 1998. Après une longue période de stabilité, ce taux a ensuite été porté en 2018 à 9,2%.

Cette comparaison permet donc de valider l'usage simultané des deux sources pour dresser un bilan de longue période des évolutions des différents indicateurs de salaire retenus dans l'étude (rémunération, salaire brut, salaire net). C'est notamment le cas sur les trente dernières années sur lesquelles on a distingué deux sous-périodes (1993-2017 et 2017-2022) sur lesquelles les variations du salaire brut moyen ont été identiques dans les deux sources.

Evolution du salaire brut moyen selon deux sources

€ courants – Indice 100 en 1987

